

L'administration communale de Frisange se propose d'engager pour les besoins du service technique.

UN SALARIÉ A TÂCHE MANUELLE NON-QUALIFIÉ (M/F)

Les demandes munies de toutes les pièces requises sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Frisange, 10 Munnerëferstrooss, L-5750 Frisange pour le **lundi, 30 avril 2018 à 11.30 heures** au plus tard.

Les demandes introduites après ce délai ne peuvent plus être prises en considération.

CONDITIONS :

Age minimum : 18 ans accomplis.

Travaux à faire : tous travaux incombant au cours de l'année, ainsi que la gestion du parc à conteneurs
La maîtrise de la langue luxembourgeoise est indispensable

Degré d'occupation : 100 %

Minimum permis de conduire « B » et « C », « BE » sera considéré comme un avantage

Rémunération : groupe de salaire B (salarié non-qualifié), d'après le contrat collectif des salariés de l'Etat
La formation pour le personnel des parcs de recyclage sera considérée comme un avantage

Entrée en service : 01 juin 2018 ou à convenir

DOCUMENTS À JOINDRE :

Un extrait de l'acte de naissance

Un curriculum vitae

Un extrait récent du casier judiciaire

Un certificat d'aptitude médical

Un certificat scolaire

Une copie du permis de conduire

Le collège des bourgmestre et échevins

M. Beissel Roger, bourgmestre

M. Raus Carlo, échevin

M. Mousel Marcel, échevin



Adresse d'envoi:
Administration communale de Frisange
10, Munnerëferstrooss
L-5750 Frisange
Tél 23 66 84 08 - 1

Fax 23 66 06 88
secretariat@frisange.lu
www.frisange.lu

L'administration communale de Frisange se propose d'engager pour les besoins du service de nettoyage.

UN SALARIÉ A TÂCHE MANUELLE NON-QUALIFIÉ (M/F)

Les demandes munies de toutes les pièces requises sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Frisange, 10 Munnerëferstrooss, L-5750 Frisange pour le **lundi, 30 avril 2018 à 11.30 heures** au plus tard.

Les demandes introduites après ce délai ne peuvent plus être prises en considération.

CONDITIONS :

Age minimum : 18 ans accomplis.

Travaux à faire : travaux de nettoyage

Degré d'occupation : 50 %

Minimum permis de conduire « B »

Rémunération : groupe de salaire B (salarié non-qualifié), d'après le contrat collectif des salariés de l'Etat

Entrée en service : 01 août 2018

DOCUMENTS À JOINDRE :

Un extrait de l'acte de naissance

Un curriculum vitae

Un extrait récent du casier judiciaire

Un certificat d'aptitude médical

Une copie du permis de conduire

Le collège des bourgmestre et échevins

M. Beissel Roger, bourgmestre

M. Raus Carlo, échevin

M. Mousel Marcel, échevin



Adresse d'envoi:
Administration communale de Frisange
10, Munnerëferstrooss
L-5750 Frisange
Tél 23 66 84 08 - 1

Fax 23 66 06 88
secretariat@frisange.lu
www.frisange.lu